



mémoire et solidarité

Dossier de presse

**L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE
GUERRE**

DÉCERNE

**LE LABEL *BLEUET DE FRANCE*
À LA MAISON DE RETRAITE DE
COURTAIS
EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER
DE MONTLUÇON**



Le 31 octobre 2014 à 14h30



Déroulement

31 octobre 2014

Maison de retraite de Courtais
91 rue de droits de l'Homme
03100 MONTLUÇON

14h30

Ouverture de la cérémonie de labellisation Bleuets de France

Mot de bienvenue de M Lionel VIDAL, Directeur du centre Hospitalier de Montluçon

Allocutions de :

Monsieur le Maire (ou de son représentant), Président du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier.

Monsieur Robert HARDY, Président des ACPG-CATM de Montluçon-Désertines

Monsieur Emmanuel DUFOUR, Directeur du service départemental de l'ONAC-VG de l'Allier

15h15

Signature de la convention

Remise du label et de la Charte Bleuets de France - et de la console WII aux résidents

15h20

Cérémonie de dévoilement de la plaque du Label à l'entrée de l'établissement

Remerciements aux porte-drapeaux – Remise de médailles de l'ONAC

Présentation de l'exposition :

« *Le BLEUET de France* » - Photo des participants et résidents

16h00

Cocktail en présence des résidents

De l'EHPAD de COURTAIS





L'ONACVG, 3,5 millions de ressortissants

L'ONACVG, depuis son origine, assure la gestion des droits du monde combattant. Il représente aujourd'hui 3,5 millions de personnes, anciens combattants et victimes de guerre répartis entre plus de vingt statuts différents.

On distingue les ayants droit, anciens combattants au nombre de 1 530 000 environ, des ayants cause composés de veuves, d'orphelins et d'ascendants représentant au total plus de 2 839 000 personnes.

Le monde combattant : multitude et diversité

Aujourd'hui, l'ONACVG gère les droits de ses ressortissants appartenant aux 3 dernières générations du feu représentant 3 des grandes périodes de conflits armés du XXème siècle :

- la 2^{ème} génération du feu comprend la Seconde Guerre mondiale et le conflit indochinois, majoritaires autant chez les ayants droit que les ayants cause,
- la 3^{ème} génération recouvre la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie,
- La 4^{ème} génération concerne tous les nouveaux conflits comme le Tchad, le Congo, la Somalie, la Yougoslavie, le Kosovo, le Liban, le Mali...

L'ONACVG : un accompagnement adapté des ressortissants âgés

Face à l'allongement progressif de la durée de vie, l'ONACVG a du redéfinir sa mission d'accompagnement de ses ressortissants âgés autour de trois axes complémentaires :

- l'aide au maintien à domicile entrant dans les dispositifs de solidarité de l'ONACVG par des participations financières aux frais d'aide ménagère, de portage de repas, d'aménagement des logements, d'installation de télésurveillance...
- l'accueil des ressortissants dans les 8 maisons de retraite de l'ONAC, à travers tout le territoire, disposant d'environ 595 lits pour des ressortissants de plus en plus dépendants.
- l'accueil privilégié des ressortissants âgés dans le réseau d'établissements publics ou privés labellisés « Bleuets de France qui complète la capacité d'accueil des maisons de retraite de l'ONACVG.



Le réseau « Bleuets de France »,

CT PRESSE : Emmanuel DUFOUR - Service Départemental de l'ONACVG de l'ALLIER
Tél : 04-70-44-10-20 emmanuel.dufour@onacvg.fr

Qualité et Solidarité

Pour répondre au mieux à la demande d'hébergement formulée par les ressortissants âgés que ne peuvent satisfaire ses seules maisons de retraite, l'ONACVG a donc souhaité, depuis 2000, développer un maillage complémentaire d'établissements à travers toute la France.

Deux critères majeurs sont retenus pour la délivrance du label « Bleuet de France » par la Commission nationale présidée par la Directrice Générale de l'ONACVG :

- la qualité des prestations de l'établissement,
- l'engagement de la structure envers le monde combattant.

Ainsi, l'Office propose un hébergement au plus près du lieu de vie de chaque ressortissant et de sa famille.

Selon ce souci de proximité, l'ONACVG a pour objectif de labelliser au moins un établissement par département.

Une qualité d'accueil reconnue

Les établissements qui entrent dans le réseau « Bleuet de France » adhèrent à la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Chaque structure garantit le droit au respect, à la dignité, à la sécurité matérielle et médicale, au bien-être et à la préservation de l'autonomie.

Au vue des prestations générales fournies par l'établissement, l'ONACVG décide de décerner le label « Bleuet de France », véritable reconnaissance d'une démarche globale de qualité.

Si ces principes sont acquis pour procéder à la labellisation, les services de l'ONACVG des départements où sont implantés les établissements sont chargés du suivi de la qualité des prestations de manière régulière.

Un engagement envers le monde combattant

Sur proposition du directeur du service de l'ONACVG du département concerné, la candidature d'un établissement est soumise à l'étude d'une commission nationale dont font partie des représentants du monde combattant qui apprécient les différents critères de recevabilité.

Chaque établissement postulant doit s'engager à devenir :

- **un lieu d'accueil privilégié des ressortissants de l'ONACVG :**
l'établissement réserve aux anciens combattants et victimes de guerre un certain nombre de places.
- **un lieu de référence civique :** l'établissement arbore le drapeau français et organise des recueils pour les différentes cérémonies commémoratives. Il assure également la mise à disposition de la presse combattante à ses résidents.
- **un lieu de mémoire :** l'établissement accueille en son sein des activités de mémoire mises en place par le service de l'ONACVG présent dans le département d'implantation de la structure : expositions, recueil de témoignage, organisation d'ateliers avec les résidents, de rencontre entre les générations, de spectacles...

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre possède un nouveau site internet.

Il a été conçu pour répondre au mieux aux besoins d'information de ces publics, permettre une très grande proximité grâce à un contact direct avec l'ensemble des services de l'Office, le tout, en veillant à offrir à chacun un service de qualité.



www.onac-vg.fr



La symbolique du Bleuet de France

Le Bleuet de France a tout naturellement été choisi comme signature du label pour symboliser la qualité de l'accueil et l'engagement pris en faveur du monde combattant par les établissements entrant dans le réseau mis en place par l'ONACVG.

Une légitimité historique unanimement reconnue

Le Bleuet est, de par son histoire, porteur de toutes les valeurs civiques du monde combattant.

En 1925, la Générale MALLETERRE et Madame LEENARDT créent un atelier à l'Institution Nationale des Invalides dans lequel les pensionnaires, grands invalides de guerre, viennent confectionner la fleur en papier pour se réinsérer par le travail et collecter des fonds grâce à la vente de leur travail.

Elles ont alors choisi le bleuet pour trois raisons :

- une raison historique : fin 1914, les jeunes combattants qui arrivent au combat étaient surnommés " les bleuets " par les poilus -leurs aînés- encore vêtus du pantalon rouge garance. Ces jeunes soldats portaient désormais le nouvel uniforme bleu de l'Armée française.
- une raison de proximité : après le coquelicot, le bleuet est la seconde fleur sauvage des champs de blé dans lesquels se battent les soldats.
- une raison psychologique : le bleu est la couleur nationale française.

Le Bleuet de France est vendu sur la voie publique lors de la première journée de collecte officielle le 11 novembre 1934 et la seconde journée est instituée le 8 mai 1957.

Aujourd'hui, l'Œuvre Nationale du Bleuet de France gérée par l'ONAC depuis 1991, vient en aide aux victimes de guerre et concrétise les valeurs de Mémoire et de Solidarité.

Le Bleuet de France symbolise unanimement les valeurs du monde combattant que les établissements d'accueil des personnes âgées font leurs en intégrant le réseau national « Bleuet de France ».

www.bleuetdefrance.fr